

Plan d'amélioration - QUALITÉ DU MILIEU DE VIE EN CHSLD

Nom de l'établissement : GROUPE CHAMPLAIN INC.

État d'avancement

Nom de l'installation visitée : CENTRE D'HEBERGEMENT CHAMPLAIN-DU-CHATEAU

Région : Lanaudière

Non  
Réalisée  
0%  
Réalisée  
0%  
Réalisée  
0%

Date de la visite : 13 février 2020

Date de transmission au MSSS : 13 août 2020

Reddition de comptes : 12 février 2021

	Non débutée	En cours	Réalisée	
L'ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE À UNE GOUVERNANCE VISANT L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES SOINS ET DES SERVICES	0	0	0	0
L'INSTALLATION S'ENGAGE À OFFRIR DES SOINS ET DES SERVICES DE QUALITÉ	0	0	0	0
LE RÉSIDENT REÇOIT LES SOINS ET LES SERVICES DANS UN ENVIRONNEMENT SOCIAL ET PHYSIQUE PROPICE AU MAINTIEN DE SON IDENTITÉ ET DE SON BIEN-ÊTRE	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Recommandations		Moyens	Échéancier	Reddition de comptes au 12 février 2021			Reddition de comptes au 13 février 2022			Commentaires
				Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée	
<b>Partie 1 : L'ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE À UNE GOUVERNANCE VISANT L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES SOINS ET DES SERVICES</b>										
1	Le MSSS recommande à l'établissement de poursuivre son engagement à bonifier son programme d'accompagnement en soins palliatifs et de fin de vie.	1.1 Ajouter au programme SPFV les besoins des intervenants. 2020-08-31 1.2 Ajouter au programme SPFV les besoins des bénévoles. 2020-08-31 1.3 Ajouter au programme SPFV la formation obligatoire, avec un organisme reconnu en la matière, des bénévoles intéressés à faire de l'accompagnement. 2020-08-31	2020-08-31							
<b>Partie 2 : L'INSTALLATION S'ENGAGE À OFFRIR DES SOINS ET DES SERVICES DE QUALITÉ</b>										
2	Le MSSS recommande à l'installation de poursuivre son engagement afin d'offrir annuellement des activités de formation ou de sensibilisation concernant les soins palliatifs et de fin de vie.	2.1 Élaborer une formation SPFV destinée au personnel et une autre destinée aux bénévoles qui ne font pas de l'accompagnement SPFV. 2020-05-31 2.2 Déployer ces deux formations à l'automne avec la conseillère en soins pour le personnel et la conseillère milieu de vie pour les bénévoles. 2020-11-30 2.3 S'assurer d'offrir cette formation en continu sur une base annuelle pour le nouveau personnel et les nouveaux bénévoles ainsi que pour un rafraîchissement des connaissances. En continu	2020-11-30							

	Recommandations	Moyens	Échéancier	Reddition de comptes au 12 février 2021			Reddition de comptes au 13 février 2022			Commentaires
				Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée	
3	Le MSSS recommande à l'installation de poursuivre son engagement afin de mettre en place un suivi de son mécanisme d'évaluation du degré de satisfaction des résidents et de leurs proches.	3.1 Faire le plan d'action à la suite du sondage de satisfaction réalisé auprès des résidents et de leurs proches. 2020-05-31 3.2 S'assurer de faire un plan d'action annuel à la suite du sondage de satisfaction réalisé à chaque année. En continu	2020-05-31							*Sondage réalisé 100% par comité usagers et conseillère milieu de vie *Compilation réalisée *Analyse des résultats réalisée en comité usagers et comité milieu de vie *Plan d'action et échéancier réalisés *11 sujets retenus par le comité des usagers à être améliorés : première rencontre interdisciplinaire avec les proches, renforcement du PAB accompagnateur, respect de la vie privée, température du plat principal, présentation des textures, ambiance des repas, informations sur les activités individuelles, informations sur la façon de porter plainte, informations sur le comité des usagers, informations sur le programme de marche, sensibilisation "savoir-être" pour PAB.

Recommandations	Moyens	Échéancier	Reddition de comptes au 12 février 2021			Reddition de comptes au 13 février 2022			Commentaires
			Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée	
<b>Partie 3 : LE RÉSIDENT REÇOIT LES SOINS ET LES SERVICES DANS UN ENVIRONNEMENT SOCIAL ET PHYSIQUE PROPICE AU MAINTIEN DE SON IDENTITÉ ET DE SON BIEN-ÊTRE</b>									
4	Le MSSS recommande à l'installation de poursuivre son engagement afin de s'assurer que la majorité des résidents ne soit pas placée à leur table plus de vingt minutes avant le début de l'activité.	4.1 Lors de la rencontre des équipes du 16 juillet 2020, rappel de ne pas amener les résidents à la table maximum 20 minutes avant le repas. 4.2 Effectuer un audit au deux mois par la conseillère Milieu de vie. 4.3 Rappel régulier dans l'info Milieu de vie au 3 mois . 4.4 Insérer des activités avant le repas animés par les pab							Achat d'objets occupationnels pour chaque cuisinette.